

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

A déposer en mairie 10 jours avant le début des travaux

Période du au

- | | |
|---|---|
| ☐ Clôture de chantier | ☐ Benne |
| ☐ Dépôt de Matériaux | ☐ Déviation de circulation |
| ☐ Echelle | ☐ Echafaudage |
| ☐ Stationnement Véhicule | ☐ Divers |

Pièce à joindre obligatoirement à la demande : plan 1/500 précisant les limites de l'emprise du chantier.

Entreprise		Tél Mobile	
Adresse			
Propriétaire		Tél Mobile	
Adresse			
Lieu des Travaux			
Description des Travaux			
N°, date autorisation			
Surface occupée			
Observations : Directives spéciales	☐ Remise en état de propreté initiale ☐ Signalisation et pré signalisation du chantier ☐ Éclairage la nuit de l'échafaudage ☐ Prendre toutes les mesures de sécurité de la législation du travail ☐ Bâchage de l'échafaudage ☐ Matérialisation des dépôts de Matériaux ☐ protection des sols voirie et trottoirs		

Rappel : L'affichage s'il y a permis de construire ou non opposition à une déclaration préalable est obligatoire en façade à la vue du public bien en évidence. De plus les mesures de sécurité et de propreté ainsi que la signalisation d'approche du chantier sont obligatoires

Délibération du n° 2022-069 du 13 décembre 2022

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
Dès le premier jour	
Bennes	10,00 € par jour
Dépôt de matériaux (Échafaudage, gravats...)	1,00 € / m2/ jour
Une caution de 800 € sera titrée pour manquement à la propreté sur la voie publique.	

Fait à LES PORTES EN RE Le

☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable

Le Maire, Alain POCHON

L'entrepreneur s'engage à régler la taxe de voirie

Signature